

INSEAMM CA 22/10/2021
délibération n° DELIB_04_CRR_21_10_22_DEMOS_PROJET

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'Administration
Séance du 22 octobre 2021**

**Approbation de la participation de
l'INSEAMM au projet DEMOS
Création d'un contrat de projet -
emploi de chargé.e de la coordination du
projet DEMOS**

Délibération n° DELIB_04_RH_21_09_28_DEMOS_PROJET

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 12 octobre 2021.

VU

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.2° ;
- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019,
- Le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,
- La délibération du Conseil d'administration de l'INSEAMM n° DELIB_02_RH_21_07_12_TAB_EMP du 12 juillet 2021 modifiant les effectifs des agents de l'INSEAMM,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien le projet DEMOS en partenariat avec les Apprentis d'Auteuil et la Philharmonie de Paris, notamment ;

INSEAMM CA 22/10/2021
délibération n°DELIB_04_CRR_21_10_22_DEMOS_PROJET

Considérant l'avis du Comité technique du 28 septembre 2021,

Le Président,

EXPOSE

Le projet DEMOS (cf. Annexe 1), porté au niveau national par la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris, est un projet de démocratisation culturelle s'adressant à des enfants issus de quartiers relevant de la politique de la Ville ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles. Il permet de favoriser l'accès à la musique par la pratique instrumentale en orchestre et suppose un encadrement éducatif adapté, la coopération entre acteurs du champ culturel et acteurs du champ social, le développement d'une pédagogie spécifique, la formation continue des intervenants, des retours sur expérience ainsi qu'une adaptation réactive du dispositif.

À Marseille, le projet DEMOS sera piloté par le Conservatoire Pierre Barbizet qui animera un réseau de partenaires locaux.

Afin d'assurer la coordination du projet, il est proposé de créer un emploi non permanent de catégorie A (attaché territorial) (cf. fiche de poste Annexe 2) à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h hebdomadaire et une durée de 3 ans soit du 12 octobre 2021 au 12 octobre 2024 inclus. Le candidat devra être détenteur d'un diplôme de niveau II, et justifier d'une expérience professionnelle dans la coordination de projets musicaux. Sa rémunération sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut 499 du grade de recrutement.

À défaut du déroulement prévu du projet DEMOS, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée et sera renouvelable par reconduction expresse pendant la durée du projet sans pouvoir excéder 6 années civiles.

Le budget total de DEMOS à Marseille s'établit à 293.800 euros annuels (cf. Annexe 3). Une convention bipartite avec la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris et une convention entre l'INSEAMM et les divers partenaires locaux viendront détailler les engagements juridiques et financiers.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'Administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 22/10/2021
délibération n°DELIB_04_CRR_21_10_22_DEMOS_PROJET

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la participation de l'INSEAMM au projet DEMOS à Marseille.

Article 2 : de créer au tableau des effectifs un emploi temporaire non permanent de coordinateur du projet DEMOS.

Article 3 : de valider le contrat et les missions afférentes à cet emploi, conformément à la fiche de poste ci-annexée.

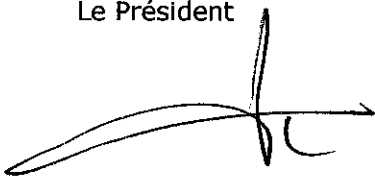
Article 4 : d'approuver le budget et d'inscrire les crédits prévus à cet effet sur les articles correspondants du budget.

Article 5 : d'autoriser le directeur général à solliciter l'aide financière de institutions publiques.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes pour	21
Votes contre	0
Abstentions	0

Fait à Marseille, le 22 octobre 2021.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20211022-04CA211022DEMOS-DE
Reçu le 22/10/2021

